

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 05100

Numéro SIREN : 852 226 505

Nom ou dénomination : A2P

Ce dépôt a été enregistré le 22/11/2021 sous le numéro de dépôt A2021/042498

**A2P**  
**Société par actions simplifiée au capital de 2.000 euros**  
**Siège social : CHASSIEU (69680) - 2 rue Georges Méliès**  
**852.226.505 RCS LYON**

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS  
DES ASSEMBLEES GENERALES**

**COPIE DU  
COPIE DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS COLLECTIVES  
PRISES PAR LES ASSOCIES LE 21 OCTOBRE 2021**

---

**LES SOUSSIGNEES :**

- **CANOPEE INVEST**, société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros, dont le siège social est à CHASSIEU (69680), 2 rue Georges Méliès, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 823.219.522, propriétaire de ..... 1.020 actions

- **IMMOAINVEST**, société à responsabilité limitée au capital de 100.000 euros, dont le siège social est à VILLEURBANNE (69100), 131 boulevard de la Bataille de Stalingrad, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 534.681.275, propriétaire de ..... 980 actions

- Nombre de parts composant le capital social ..... 2.000 actions

Agissant en qualités de seuls associés de la société A2P,

**ONT CONVENU CE QUI SUIV,  
SUR PROPOSITION DU PRESIDENT**

**PREMIERE DECISION**

La collectivité des associés, après avoir constaté que, du fait des pertes apparaissant au bilan arrêté à la date du 31 décembre 2020, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, décide, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, la continuation des activités de la Société, nonobstant les pertes apparaissant au bilan.



## DEUXIEME DECISION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue d'effectuer toutes formalités légales de publicité.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par tous les associés présents ou représentés.

AU PROCES-VERBAL SUIVENT LES SIGNATURES

Pour copie certifiée conforme

LA PRESIDENTE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'S' followed by a series of horizontal strokes and a final upward flourish.